

DELIBERATION N°2023-13/CCOG-SDE
relative à la garantie d'emprunt pour l'entreprise SAS Domaine du Lac Bleu dans le cadre du
programme de rénovation et d'extension de l'Hôtel Domaine du Lac Bleu

L'An Deux Mille vingt-trois, le vendredi vingt janvier, à quatorze heures, le Conseil communautaire de la CCOG s'est réuni à la salle Polyvalente de la Mairie de Awala-Yalimapo, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	26
Absents	18
Procurations	02
Votants	28

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le vendredi 12 janvier 2023.

Publiée le : 30-01-2023

PRÉSENTS :

M. ADAM Lédick - Mme ADELAAR Esseline - M. ADOÏSSI Achille - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - Mme SANTE Adèle - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. SOEWA Marciano

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

-M. YA Toucha a donné procuration à Mme Sophie CHARLES
-M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène

ABSENTS EXCUSES :

M. BENTH Albéric - M. YA Tchoua - M. EDWIN Moïse

ABSENTS :

Mme AFOEDINI Linda - Mme AGEILAS Sylviana - M. ANELLI Serge - M. BOISROND Ferdinand - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. FATI Gérard - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - M. THOMAS Franck - M. TOPO Lama - M. VALIES Patrick - Mme VOORTHUIZEN Sharon - M. DOLLOUE Winston

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du **Code Général des Collectivités Territoriales**, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Mme Marie-Chantal SOBAÏMI, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

DELIBERATION N°2023-13/CCOG-SDE
relative à la garantie d'emprunt pour l'entreprise SAS Domaine du Lac Bleu dans le cadre du
programme de rénovation et d'extension de l'Hôtel Domaine du Lac Bleu

Vu la communication de la Commission européenne relative la mise en œuvre des règles en matière d'aides d'État par les juridictions nationales (2021/C 305/01) du 30 juillet 2021 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5214-1 et suivant ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1511-3 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2252-1 à 2252-5 et suivant ;
Vu le Code Civil, notamment son article 2305 ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
Vu la demande de la SAS Domaine du Lac bleu sollicitant une garantie d'emprunt auprès de la CCOG ;
Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16/01/2023.

Madame la Présidente expose :

Par courrier du 8 juin 2021, la SAS Domaine du Lac bleu a sollicité la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) pour que lui soit accordée une garantie d'emprunt à hauteur 50% sur un prêt de 1 200 000 € (un million deux cent mille euros) mobilisé auprès de la Banque des Territoires, pour un projet de modernisation de l'établissement hôtelier.

La Banque des Territoires dispose d'une offre de prêt dédiée au financement des infrastructures de tourisme et au soutien des acteurs du secteur à travers notamment du « prêt relance tourisme ». Le remboursement peut s'effectuer selon un nombre d'années compris entre 25 et 50 ans, à un taux calculé selon le taux du livret A et du barème d'inflation. Le montant du prêt peut s'élever jusqu'à 5 millions d'euros et plus sous conditions.

Le programme de rénovation et d'extension de cet établissement hôtelier s'élève à 4 975 697,71€.

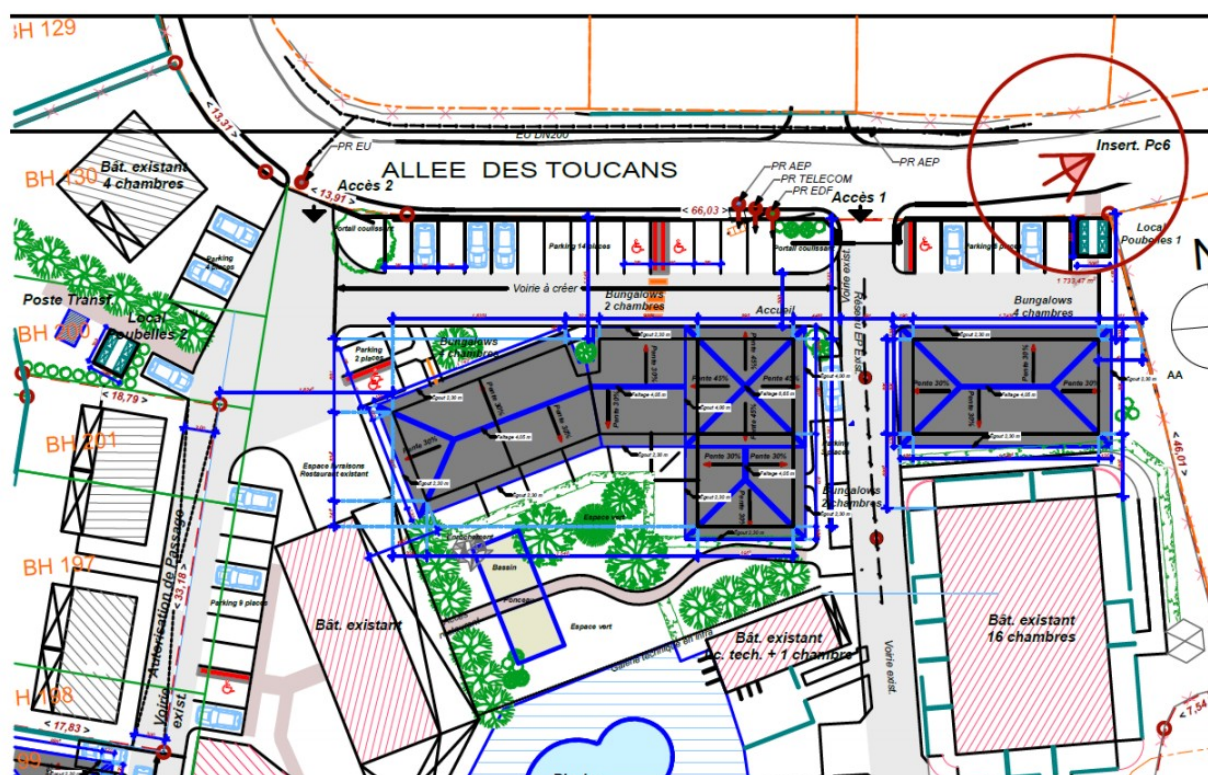
Ci-dessous le plan de financement initial transmis :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
FEDER OS3	2 935 711,00 €	59,00 %
Crédit d'impôt IS (35% BE)	0,00 €	0,00 %
Aides publiques	2 935 711,00 €	59,00 %
Prêts bancaires	600 000,00 €	12,06 %
Prêt Banque des territoires	1 200 000,00 €	24,12 %
Apport en fonds propres	239 986,71 €	4,82 %
Fonds privés	2 039 986,71 €	41 %
TOTAL	4 975 697,71 €	100,00 %

Le projet prévoit les étapes suivantes :

- Démolition des terrains de tennis, du bâtiment accueil et du bâtiment atelier-maintenance ;
- Réalisation en partie Nord d'un bâtiment R+1 avec 6 bungalows de 2 chambres chacun en rez-de-chaussée et à l'étage l'accueil-réception et l'administration ;
- Réalisation en partie Ouest de 4 bungalows individuels de 2 chambres chacun en rez-de-chaussée ;
- Réalisation de 7 nouvelles chambres dont 4 dans un bâtiment existant à l'Ouest et 3 dans l'ancien local buanderie.

Figure 1 : vue aérienne du projet



La fiche synthétique du projet est la suivante :

Objet du projet	Rénovation et extension de l'hôtel du Domaine du Lac bleu
Cible clientèle	Tourisme d'affaires et familial
Localisation	Saint-Laurent du Maroni dans le quartier du Lac bleu
Montant d'investissement	4 516 478,46 €
Chiffre d'affaires prévisionnel 2022	2 079 083,75 €

Emplois directs créés	21 emplois maintenus et 8 créations après réalisation des travaux
Nombre de chambrés créés	27 chambres
Nouvelle capacité totale de chambres	74 chambres

Ce dossier a d'ores et déjà reçu un avis favorable de la Banque des territoires. Néanmoins, pour la signature du contrat de prêt et le déblocage des fonds, la condition est qu'une collectivité territoriale, ou son groupement, garantisse le prêt à hauteur de 50% de la somme sollicitée.

Le règlement relatif à l'octroi de garantie d'emprunt approuvé par la CCOG prévoit un montant maximum de 831 544,24 €uros par opérateur de droit privé sollicitant cette aide économique, soit 10% de l'enveloppe globale dédiée aux garanties d'emprunt.

Au vu du montant sollicité par la SAS Domaine du Lac bleu auprès de la Banque des territoires, la CCOG peut en effet intervenir à hauteur de 50% sous forme de garantie d'emprunt, soit 600 000 €.

L'offre de prêt de la Banque des Territoires pour ce dossier est la suivante :

Montant : 1 200 000 €

TEG : 2,83%

Taux d'intérêt du préfinancement : livret A + 0,85%

Durée : 25 ans

Il est proposé au conseil communautaire :

- De décider d'octroyer une garantie d'emprunt à la SAS Domaine du Lac bleu dont le numéro de Siret est le 830 585 642 00010, pour un montant de 600 000 €, soit 50% du prêt sollicité auprès de Banque des territoires et selon les modalités inscrites dans le Règlement d'octroi de garantie d'emprunt validé par la CCOG ;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette décision.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Où les explications de la présidente,

DECIDE d'octroyer une garantie d'emprunt à la SAS Domaine du Lac bleu dont le numéro de Siret est le 830 585 642 00010, pour un montant de 600 000 €, soit 50% du prêt sollicité auprès de Banque des territoires et selon les modalités inscrites dans le Règlement d'octroi de garantie d'emprunt validé par la CCOG ;

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette décision.

VOTE => Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de la Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en Préfecture.